



# Politique Familiale Municipalité de Franquelin



## Table des matières

---

Définition de la famille .....	3
Les objectifs généraux .....	4
Champs d'action et priorités .....	5
Annexe 1 .....	6
Mesures incitatives .....	6
• Crédit aux nouvelles familles propriétaires .....	6
• Remboursement des frais scolaires .....	7
• Support aux fournitures scolaires .....	7
• Support aux activités sportives des enfants .....	8
Annexe 2 .....	9
Politique de remboursement pour activités sportives .....	9
Annexe 3 .....	10
Liste des documents inclus dans la trousse de bienvenue .....	10
Annexe 4 .....	11
Aide-mémoire / Coordonnées .....	11

À la base, la famille se définit comme étant les personnes apparentées vivant sous le même toit.

La famille moderne peut prendre plusieurs formes : traditionnelle, monoparentale, recomposée, d'accueil, etc.

Ainsi, cela peut aussi bien représenter un couple en attente d'un premier enfant qu'une femme s'occupant de ses parents vieillissant.

## Les objectifs généraux

---

- ✚ Améliorer les conditions de vie des familles
- ✚ Adapter les services aux besoins des familles
- ✚ Stimuler le sentiment d'appartenance des familles
- ✚ Favoriser l'implantation de nouvelles familles à Franquelin
- ✚ Contribuer à la vitalité du village en prônant des valeurs comme l'entraide, le respect, le partage et la famille

## Champs d'action et priorités

---

- ✚ Collaborer avec les organismes du milieu qui œuvrent auprès des familles et de ses membres.(Exemples : Participation financière à la réalisation de la Fête de Noël, Activité Cabane à sucre etc.)
- ✚ Favoriser le choix des familles de s'établir sur le territoire de la municipalité en leur offrant des incitatifs<sup>1</sup>
- ✚ Faire la promotion du village sur internet
- ✚ Offrir un environnement de jeu et accroître la sécurité dans les zones fréquentées par les enfants, les adolescents et les aînés.
- ✚ Favoriser la pratique du sport chez les enfants<sup>2</sup>
- ✚ Favoriser l'accueil et l'intégration des nouvelles familles, entre autre en leurs offrant une trousse de bienvenue regroupant plusieurs informations pertinentes pour les nouveaux arrivants<sup>3</sup>
- ✚ Développer et aménager le territoire de la municipalité en tenant compte des besoins des familles.
- ✚ Soutenir les initiatives du milieu en termes de développement durable.

<sup>1</sup> Voir Annexe 1 : Mesures incitatives

<sup>2</sup> Voir Annexe 2 : Politique de remboursement pour activités sportives

<sup>3</sup> Voir Annexe 3 : Liste des documents inclus dans la trousse de bienvenue

## Annexe 1 Mesures incitatives

---

**Voici la liste des avantages mis en place par la Municipalité afin de favoriser l'implantation de nouvelles familles ainsi que la fréquentation de l'école du village.**

### **Crédit aux nouvelles familles propriétaires ayant un enfant inscrit à l'école du village**

#### **Bénéficiaire :**

Toute personne qui acquiert une propriété sur le territoire de la Municipalité de Franquelin

**ET**

Qui est légalement responsable d'au moins un enfant, fréquentant l'École Père Duclos pour l'année en cours. *(En cas d'acquisition durant l'année scolaire, cette mesure pourra aussi être applicable si l'enfant est inscrit pour l'année scolaire débutant en septembre suivant.)*

Si la propriété est acquise avant l'entrée scolaire de l'enfant. Le crédit sera accordé au moment où l'enfant fera son entrée scolaire

#### **Conditions d'admissibilités :**

Répondre aux critères établis pour être bénéficiaire

Avoir acquitté dans les délais impartis toutes sommes dues à la Municipalité (Droits de mutations, taxes etc...)

Fournir la preuve de fréquentation de l'École Père Duclos de Franquelin pour toute l'année visée.

#### **Montant et mode de versement :**

Le montant de ce crédit sera équivalent au montant payé pour les droits de mutations (Taxe de bienvenue), tel qu'indiqué au contrat notarié.

Le versement de ce crédit sera effectué par chèque en août suivant la fin de l'année scolaire

Une seule personne par famille peut demander le crédit.

## Remboursement des frais scolaires

### **Bénéficiaire :**

Toute personne qui est légalement responsable d'au moins un enfant, fréquentant l'École Père Duclos pour l'année en cours.

### **Conditions d'admissibilités :**

Répondre aux critères établis pour être bénéficiaire

Avoir acquitté dans les délais impartis toutes sommes dues à la Municipalité (Droits de mutations, taxes etc...)

Fournir la preuve (facture de l'école ou Commission Scolaire) de la facture scolaire de l'année visée

Fournir la preuve de fréquentation de l'École Père Duclos de Franquelin pour toute l'année visée.

### **Montant et mode de versement :**

Le montant de ce crédit sera équivalent au montant payé **par enfant** fréquentant l'école Père Duclos, tel qu'indiqué sur la facture émise par l'institution

Le versement de ce crédit sera effectué par chèque en août suivant la fin de l'année scolaire

Une seule personne par enfant peut demander le remboursement

## Support aux fournitures scolaires

### **Bénéficiaire :**

Toute personne qui est légalement responsable d'au moins un enfant, fréquentant l'École Père Duclos pour l'année en cours.

### **Conditions d'admissibilités :**

Répondre aux critères établis pour être bénéficiaire

Avoir acquitté dans les délais impartis toutes sommes dues à la Municipalité (Droits de mutations, taxes etc...)

Liste de matériel (cartables, crayons etc ...) exigée par l'institution

Fournir les factures d'achat de matériel visé

Fournir la preuve de fréquentation de l'École Père Duclos de Franquelin pour toute l'année visée.

## **Montant et mode de versement :**

Le montant de ce crédit sera équivalent au total des factures fournies pour le matériel indiqué sur la liste, le tout pour un maximum de 100\$ **par enfant** fréquentant l'école Père Duclos,

Le versement de ce crédit sera effectué par chèque en août suivant la fin de l'année scolaire

Une seule personne par enfant, peut demander le remboursement

## **Support aux activités sportives des enfants**

Début 2017, une politique relative au remboursement des frais supplémentaires exigés par la Ville de Baie-Comeau pour la pratique d'activités sportives et culturelles par les jeunes de la Municipalité sera adoptée <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir Annexe 2 : Politique de remboursement pour activités sportives



## Annexe 2

# Politique de remboursement pour activités sportives



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN 27 DES ÉRABLES, C.P. 10 FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

- Attendu que** Dans le but de simplifier la logistique et dans un souci d'équité, le conseil de la Municipalité de Franquelin a décidé d'adopter cette politique dont le but est d'encadrer le remboursement des frais d'activités sportives, culturelles et de la bande estivale;
- Attendu que** Les articles suivants font état des réflexions des membres du conseil et reflètent leur décision en la matière
- Attendu que** Lors d'inscription à des activités sportives, culturelles et ou la bande estivale dans les Municipalités environnantes, des frais sont souvent exigés pour les résidents des périphéries;
- Attendu que** La Municipalité tient à favoriser la pratique de saines habitudes de vie et ces activités en font partie intégrante
- Attendu que** Le préambule de la présente politique, ainsi que chacun des articles qui suivent en font partie intégrantes, un à un et dans leur totalité
- Article 1** Lors d'inscription à des activités sportives et culturelles et/ou bande estivale, non disponibles dans la Municipalité, la Municipalité remboursera la différence entre le coût d'une inscription résidents et d'une inscription non-résidents, sur présentation de la facture d'inscription acquittée.
- Article 2** Pour se prévaloir de cette mesure, la dépense doit avoir été acquittée relativement à l'année en cours et pour un enfant entre 0 et 17 ans demeurant sur le territoire de la Municipalité de Franquelin.
- Article 3** Les factures répondant aux critères seront remboursées dans les 45 jours de leur dépôt au bureau municipal
- Article 4** Cette politique est entrée en vigueur conformément à la Loi

## Annexe 3

### Liste des documents inclus dans la trousse de bienvenue

---

- ✚ Historique de Franquelin
- ✚ Liste des membres du conseil avec leurs dossiers respectifs
- ✚ Carte des rues
- ✚ Services municipaux
- ✚ Organismes municipaux
- ✚ Attraites touristiques
- ✚ Commodités

## Annexe 4

### Aide-mémoire / Coordonnées

---

✚ Bureau municipal	27 des Érables	418-296-1406	munic.franq@globetrotter.net
✚ Site Web municipal			www.municipalitefranquelin.ca <span style="background-color: #336699; color: white; padding: 2px;">facebook</span> Municipalité de Franquelin
✚ Bibliothèque municipale	05 des Cèdres	418-296-1421 #1200 418-296-1421 <b>Option3</b>	biblio.munic.franq@globetrotter.net
✚ Musée forestier	34 des Érables	418-296-3203	crivff@windowslive.com
✚ FADOQ – Club Âge d’Or	27 des Érables	418-296-0343	
✚ Loisirs de Franquelin	14 des Érables	418-296-1522	
✚ Local des Jeunes J.Soucy	14 des Érables	418-296-1522	
✚ Église St-Etienne	09 des Érables	418-296-1523	
✚ Bureau de Poste	29 des Érables	418-296-0596	
✚ Bureau du médecin	05 des Cèdres	418-296-1406	Pour infos et rendez-vous
✚ CLSC	05 des Cèdres	418-296-2572(CLSC)	Pour infos sur les services offerts  Prises de sang, sans r.v. Horaire affiché dans la porte avant
✚ Dépanneur Légaré Levesque	11 des Cèdres	418-296-1464	
✚ Auberge Motel Franquelin	27 des Cèdres	418-298-0002	aubergefranquelin@sympatico.ca